(N° 95.)

Chambre des Représentants.

Séance du 1er Février 1855.

ENTRÉE DES ENGRAIS.

[Pétition de cultivateurs des communes d'Ichteghem et d'Aertrycke, analysée dans la séance du 27 novembre 1854.]

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. VISART.

Messieurs,

Par pétition en date du 19 novembre 1854, plusieurs cultivateurs habitant les communes d'Ichteghem et d'Aertrycke signalent à l'attention de la Chambre le désavantage qui doit résulter pour le pays des prescriptions douanières françaises et belges concernant les blés. Ils trouvent anormal et désavantageux que le premier de ces pays ayant interdit la sortie, le second ne prenne point aussi cette mesure.

Les pétitionnaires demandent, dans la même requête, que, vu la cherté du guano et les falsifications qu'on lui fait subir, le Gouvernement s'efforce d'obtenir, par voie diplomatique, l'abaissement des droits de sortie ou la libre entrée des vidanges et des cendres venant de la France.

Une récente décision de la Législature a abondé, Messieurs, dans le sens de la première de ces demandes concernant le mouvement commercial des grains; cette réclame n'a donc plus aujourd'hui sa raison d'être.

(1) La commission est composée de MM. Manilius, *président*, Loos, Lesoinne, Van Isegem, Visart, De la Coste, Janssens, David et Allard.

Quant au second paragraphe de cette supplique qui vient d'être analysé, comme il ne blesse point les principes libéraux qui prévalent aujourd'hui dans les relations commerciales, votre commission a l'honneur de vous en proposer le renvoi à MM. les Ministres des Affaires Étrangères et des Finances.

Le Rapporteur, *Le Vice-Président,*

F. VISART. J.-FRANS **LOOS.**